



A.F.P.S. Nord-Pas de Calais
MRES, 5 rue Jules de Vicq
59 800 LILLE
contact@nord-palestine.org
06 18 76 73 44



INDECOSA CGT NORD
Bourse du Travail LILLE
254 Boulevard de l'Usine
CS 20111 - 59030 LILLE
03 59 26 06 38



Union Départementale
des syndicats CGT du Nord
254 Boulevard de l'Usine
CS 20111 - 59030 LILLE
03 59 26 06 30

Le 20 janvier 2022

À Antoine Battain,
Directeur de l'agence BNP Paribas
9, place du général de Gaulle - LILLE

Monsieur,

Bien que BNP Paribas communique régulièrement sur les droits humains et promeuve les "investissements éthiques", la réalité semble être moins rose : dans le rapport de la coalition internationale "Don't Buy Into Occupation", il est indiqué que **BNP Paribas a financé ces dernières années des entreprises opérant dans des colonies israéliennes illégales en territoire palestinien occupé pour un montant de 20,64 milliards de dollars.**

La construction et l'expansion des colonies israéliennes constituent une violation du droit international. **Les colonies ont été condamnées comme des crimes de guerre**, sont à l'origine de nombreuses violations des droits humains et constituent un élément central du régime d'apartheid israélien.

Les institutions financières - comme la vôtre - qui soutiennent les entreprises actives dans les colonies portent une lourde responsabilité. Selon les Nations Unies, les institutions financières telles que BNP Paribas ont une "capacité inégalée" d'influencer les entreprises commerciales et de progresser dans la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies.

Or, au contraire, **votre argent rend possibles les violations des droits humains commises dans le cadre de la colonisation israélienne.** Il appartient donc à BNP Paribas d'user de son influence pour que les entreprises dans lesquelles elle investit respectent le droit international.

BNP Paribas doit agir en conséquence avec ses propres principes/politiques en matière de droits humains. Par conséquent, nous vous demandons d'adopter une politique stricte, avec une diligence raisonnable renforcée en matière de droits humains sur toutes les relations financières avec les entreprises actives dans la colonisation israélienne. Si les entreprises ne peuvent pas montrer dans un délai raisonnable qu'elles se retirent d'activités illégales au regard du droit international, vous devez vous désinvestir des entreprises en question.

Nous vous demandons également d'éviter tout investissement futur dans des entreprises actives dans les colonies, en élaborant une politique claire en matière de droits humains qui utilise la "participation aux colonies israéliennes" comme critère d'exclusion.

Merci d'avance pour votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'AFPS 59/62,
Mireille GABRELLE
Présidente

Pour l'INDECOSA CGT Nord,
Marie-Pierre Lenglet
Présidente

Pour l'UD - CGT Nord,
Jean-Paul Delescaut
Secrétaire Général